

Convention de partenariat relative à la réalisation d'une étude sur le tertiaire supérieur au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux N°

Entre

La Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques d'Aquitaine
33, rue de Saget
33076 Bordeaux cedex
représentée par Monsieur Jean-Michel Quellec, Directeur régional,
dénommée ci-après l'Insee,

et

La communauté urbaine de Bordeaux
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
représentée par son président,
dénommée ci-après la Cub

Vu la délibération n° 18757 du conseil de communauté du 25 mai 2012 adoptant la convention-cadre de coopération avec l'INSEE et la réalisation d'une étude sur les perspectives démographiques de la communauté urbaine de Bordeaux.

PREAMBULE

En 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux a défini son projet métropolitain avec une ambition de recentrage démographique et un objectif d'un million d'habitants à horizon 2030. Cette ambition démographique doit s'accompagner d'un renforcement de son attractivité économique, se traduisant notamment par la création de 75 000 nouveaux emplois à horizon 2030.

Cinq filières stratégiques de son économie productive ont été identifiées dans le cadre du Schéma Métropolitain de Développement Économique, dont celle du tertiaire supérieur. Depuis ces 20 dernières années, la métropole est marquée par une « tertiarisation » de son économie : 80 % des établissements de la CUB exercent une activité tertiaire marchande (hors industrie, hors agriculture et hors administration publique), pour un effectif de près de 280 000 salariés (emploi salarié privé).

Contrairement à d'autres filières plus structurées (aéronautique, santé...), le tertiaire supérieur ne possède pas une lisibilité et visibilité claire à l'échelle de la métropole. Aussi, en prolongement du premier forum du tertiaire et tertiaire supérieur de la métropole bordelaise du 11 octobre dernier, des besoins d'approfondissements et de décryptage des différentes facettes et composantes de ce secteur émergent afin de :

- révéler et qualifier les contours du secteur, aujourd'hui relativement mal appréhendés par les acteurs publics locaux,
- disposer d'une photographie économique et statistique de ces activités et de leur valeur ajoutée pour le territoire,
- contribuer au « portée à connaissance » et à la visibilité du secteur auprès des acteurs locaux, mais également des entreprises de l'agglomération.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Insee et la Cub s'engagent à réaliser en partenariat une étude qui permette de mettre en lumière les dynamiques économiques et urbaines qui résultent des activités du tertiaire supérieur et de mesurer leur évolution (analyse rétrospective du secteur).

Chaque partenaire apporte sa contribution dans le respect de ses missions et de ses compétences. L'étude sera publiée par l'Insee et participe à ce titre à sa mission d'information générale.

Une première étape sera de s'interroger sur la définition du tertiaire supérieur et sur les différentes activités qui le composent, le secteur ne renvoyant aujourd'hui à aucune définition statistique stabilisée par ailleurs. Plusieurs approches seront étudiées : une analyse orientée sur les activités tertiaires proprement dites, mais également une approche plus large conduisant à intégrer éventuellement dans la réflexion certains secteurs d'activités marchands non tertiaires (industrie, commerce...) en lien notamment avec les autres filières d'excellence industrielles du territoire (aéronautique, lasers, santé, numérique...) ou des secteurs d'activités non marchands (par exemple, certaines professions libérales relevant de l'économie présentielle), dont l'activité contribue au développement du « tertiaire supérieur ».

L'Insee et la Cub établiront conjointement une méthodologie de travail permettant de proposer une définition et d'identifier ainsi le champ des activités qui composent le tertiaire supérieur en prenant appui sur l'exploitation des bases de données statistiques de l'Insee.

La présente convention définit les conditions administratives, juridiques, financières et techniques du partenariat entre l'Insee et la Cub.

ARTICLE 2 : PILOTAGE DES TRAVAUX

Les travaux s'inscrivent dans une démarche de projet. A cette fin, un comité de pilotage, présidé conjointement par le Président de la Cub et le Directeur régional de l'Insee Aquitaine ou leurs représentants, sera mis en place. Il se réunira en tant que de besoin, et notamment pour la validation finale de l'étude avant publication.

Un comité technique composé d'agents de la Cub et de l'Insee prendra en charge le suivi de la conception et de la réalisation du document. Il validera chaque document et veillera au respect du calendrier.

La composition de ces deux comités est indiquée dans l'annexe 1.

En tant que besoin, des organismes extérieurs seront associés aux travaux, en particulier l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine et l'Etablissement Public de Bordeaux Euratlantique.

ARTICLE 3 : CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude traitera du secteur tertiaire supérieur dans l'agglomération bordelaise.

Elle sera réalisée en deux temps :

d'abord, elle permettra de définir et d'identifier les activités qui composent ce tertiaire supérieur

ensuite, une fois le périmètre précisé, l'étude apportera un éclairage sur les différents aspects du tertiaire supérieur (structure en terme d'établissements ou d'emplois, poids du secteur dans l'économie locale...).

Le contenu détaillé de l'étude, ainsi que les sources utilisées sont décrits dans l'annexe technique.

ARTICLE 4 : LIVRABLES ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

Les travaux donneront lieu à :

- une étude de 4 pages publiée en octobre 2014,
- un document de travail non publié regroupant les différents tableaux, graphiques et cartes réalisés pour les besoins de l'étude
- une conférence de presse organisée à la sortie de la publication

A cette conférence de presse seront invités les organismes ayant participé à l'étude. En complément de cette conférence de presse, il pourra être envisagé d'organiser la restitution de l'étude dans le cadre d'une manifestation impliquant les représentants du secteur tertiaire supérieur et les acteurs locaux, sous une forme qui reste à définir : table ronde, forum, conférence...

Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux et la répartition des tâches figurent dans l'annexe technique.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS EDITORIALES

L'étude sera publiée électroniquement sur les sites Internet de l'Insee, www.insee.fr, et de la Cub, www.lacub.fr dans la ligne éditoriale de l'Insee Aquitaine.

Les logos de l'Insee et de la Cub figureront en première page de la publication issue de ce projet. Il y sera explicitement fait mention du partenariat technique entre l'Insee et la Cub.

La publication est consultable et téléchargeable gratuitement.

ARTICLE 6 : PROTECTION JURIDIQUE DES DONNÉES

Chacun des partenaires s'engage à respecter les obligations résultant de l'application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES DONNÉES

Chaque partenaire reste propriétaire de ses propres données ainsi que des outils et méthodes originales qu'il crée.

Avant la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires dans le cadre de ce partenariat ne peuvent être diffusées, à moins qu'elles n'aient déjà été publiées auparavant.

Après la publication de l'étude, les données échangées entre les partenaires peuvent être utilisées par chaque partenaire sous sa propre responsabilité. L'utilisation est toutefois subordonnée au respect de l'intégrité de l'information et des données, à la mention de la source et aux obligations mentionnées à l'article « Protection juridique des données ».

Ces dispositions ont une portée d'ordre général et demeurent applicables au-delà de la durée de la présente convention.

ARTICLE 8 : COÛTS ET FINANCEMENT

Le coût total de l'opération définie dans la présente convention s'élève à 58 350,70 euros.

Le détail des coûts et des contributions respectives des partenaires figure dans l'annexe financière ;

Compte tenu de la participation de chaque partenaire aux coûts internes (moyens humains) et aux coûts externes, et afin d'équilibrer les contributions respectives, la Cub versera la somme de 12 900 euros à l'Insee, conformément à l'annexe 2.

Les éventuels coûts d'édition papier et de diffusion du dossier, non mentionnés ci-dessous, seront intégralement pris en charge par la Cub.

ARTICLE 9 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La somme due à l'Insee par la Cub, soit 12 900 euros, sera versée en deux fois :

- 6 450 euros à la signature de la convention ;
- 6 450 euros à la livraison de la publication prévue en octobre 2014.

Chaque versement se fera dès réception par courrier d'un titre de perception. Le règlement pourra se faire par chèque, par virement ou en numéraire auprès du service chargé du recouvrement du titre de perception.

Partenaire	Communauté urbaine de Bordeaux
SIRET	243 300 316 00011
APET	8411Z

Article 10 : EVALUATION DU PARTENARIAT

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité de ses partenariats, l'Insee a adopté une démarche de mesure systématique de la satisfaction de ses partenaires. A la fin des travaux, la Direction générale de l'Insee adressera par courrier un questionnaire au contact précisé ci-dessous :

Nom du contact : Cécile COURAUDON
Organisme : Cub
Fonction dans l'organisme : Chef de projet – Service Filières Stratégiques
n° de téléphone : 05 56 99 87 36
Adresse mail : ccouraudon@cu-bordeaux.fr

Article 11 : MODIFICATIONS ET LITIGES

Toute modification aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Dans le cas où l'interprétation ou l'exécution de la présente convention soulèverait un différend qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les parties conviennent de rechercher une conciliation par un tiers choisi d'un commun accord, avant de porter éventuellement le différend devant la juridiction administrative compétente.

Article 12 : DENONCIATION ET RÉSILIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception. La dénonciation prendra effet un mois après la date de réception de cette lettre.

En cas de dénonciation de la convention, chacun des partenaires s'engage à financer par prorata des travaux réalisés selon les règles de financement énoncées aux articles « Coûts et financement » et « Modalités de règlement » de la convention et en se référant à l'annexe financière.

La résiliation intervient sans délai et sans recours de l'Insee ou de la Cub dans le cas de décision administrative plaçant l'un ou l'autre des partenaires dans l'impossibilité de continuer à exécuter les travaux prévus.

Article 13 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2014.
Les sommes dues restent exigibles au-delà de la date de fin de la convention.

Article 14 : CLAUSE EXÉCUTOIRE

La présente convention est dispensée de droit de timbre et de formalité d'enregistrement. Elle deviendra exécutoire après avoir été revêtue de la signature des parties contractantes.

L'annexe technique et l'annexe financière jointes à la convention ont valeur contractuelle.

Fait en quatre exemplaires originaux à Bordeaux, le

Le Directeur régional de
l'Insee Aquitaine

Le Président de
la Cub

Jean-Michel QUELLEC

Vincent FELTESSE

Annexe 1

Annexe technique de la convention de partenariat d'étude

❖ Contenu de l'étude

L'étude sera réalisée en deux temps.

D'abord, des travaux préliminaires définiront les activités qui composent le tertiaire supérieur

Ensuite, une fois le périmètre précisé, l'étude s'organisera en trois parties :

- un préambule portant sur une présentation de l'activité tertiaire au sens large (économie présentielle, tertiaire supérieur...), permettant de présenter et comprendre les dynamiques économiques en jeux,
- une première partie dédiée à l'analyse des activités et des fonctions tertiaires supérieures dans l'économie de l'agglomération, cœur de cible du tertiaire supérieur, et à leur répartition communale. Cette partie permettra notamment d'apporter des informations sur le poids du secteur dans l'économie locale, sur la structure des entreprises et de l'emploi : notamment secteurs d'activités, nombre d'entreprises, d'établissements, de sièges sociaux, structure des entreprises (TPE, PME, ETI, grands groupes), nombre de salariés, évolution des effectifs, taux de féminisation, métiers clés, niveau de qualification, de rémunération... et sur la répartition communale des activités du tertiaire supérieur au sein de la Cub.
- une seconde partie centrée sur l'analyse de quelques secteurs d'activités marchands hors tertiaire (industrie, commerce...) qui peuvent être intégrés au regard de la nature de leur activité ou de leur emploi, aux dynamiques tertiaire supérieur. Il s'agira également d'apporter des informations sur le poids de ces secteurs sur l'économie locale.

Des éléments d'évolutions (emploi, établissements) pourront être fournis par secteur d'activité entre 2004 et 2011. Le niveau de détail par secteur sera fonction du nombre d'emplois dans la zone étudiée.

❖ Les sources

- Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2004 et 2011 – Analyse par secteurs d'activité uniquement
- Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirène) 2004 à 2011 - Analyse par secteurs d'activité uniquement
- Déclarations annuelles de données sociales (Dads) 2011
- Recensements de la population
- Éventuellement les données financières issues d'Esane - Analyse par secteurs d'activité uniquement

❖ Le champ de l'étude

L'étude sera réalisée :

- d'une part, sur le périmètre du territoire de la Cub,
- d'autre part, sur celui de l'aire urbaine de Bordeaux, afin de procéder à une analyse comparée avec d'autres aires urbaines « proches » telles que Nantes, Toulouse, ou Lille...

❖ La nature des livrables

L'étude donnera lieu à :

- Un document de synthèse de 4 pages publié électroniquement dans la ligne éditoriale de l'Insee Aquitaine offrant une vue globale des constats et enjeux recensés par l'étude
- À la présentation lors des comités techniques de principaux résultats sous forme de diaporamas,
- un document de travail non publié regroupant les différents tableaux, graphiques et cartes réalisés pour les besoins de l'étude
- une conférence de presse conjointe à la parution de la publication.

En complément de cette conférence de presse, il pourra être envisagé d'organiser la restitution de l'étude dans le cadre d'une manifestation impliquant les représentants du secteur tertiaire supérieur et les acteurs locaux, sous une forme qui reste à définir : table ronde, forum, conférence...

❖ Les comités

Le comité de pilotage est formé par :

- Jean-Michel Quellec, directeur régional de l'Insee Aquitaine
- Dominique Breuil, chef du service études et diffusion à l'Insee Aquitaine
- Nadia Wojciechowski, Chef de projets de l'Insee Aquitaine
- Stéphane Levasseur, Chef de projets de l'Insee Aquitaine
- Le président de La Cub ou son représentant
- Aurélien Turc, directeur général adjoint de la Cub
- Cécile Couraudon, Chargée de mission, Direction des Entreprises et de l'Attractivité, Service Filières Stratégiques

Le comité technique est formé par :

- Nadia Wojciechowski, Chef de projets de l'Insee Aquitaine
- Stéphane Levasseur, Chef de projets de l'Insee Aquitaine
- Deux chargés d'études, Insee Aquitaine
- Le directeur des Entreprises et de l'Attractivité
- Nicolas Michel, consultant à la Direction des Stratégies métropolitaines et de l'innovation de la Cub
- Cécile Couraudon, Chargée de mission, Direction des Entreprises et de l'Attractivité, Service Filières Stratégiques
- Pierre Hervy, Chargé de mission, Direction des Entreprises et de l'Attractivité, Service Économie présenteielle, partenariat et veille

En tant que de besoin, des organismes extérieurs seront associés à cette étude, en particulier les représentants de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine et de l'Établissement Public d'Aménagement de Bordeaux Euratlantique qui pourront participer aux réunions du comité technique.

❖ Le calendrier prévisionnel de réalisation

La publication sera achevée et diffusée en octobre 2014.

Pour ce faire, le calendrier prévisionnel suivant est établi :

- janvier-mars 2014 : définition du tertiaire supérieur
- mi janvier à septembre : réunions du comité technique
- mars-mai 2014 : traitements et analyse

- juin : validation du plan détaillé de l'étude
- juin-septembre 2014 : rédaction du produit final
- septembre 2014 : relecture
- octobre 2014 : réalisation de la publication
- octobre 2014 : promotion – communication et facturation
- novembre 2014 : bilan - évaluation

Annexe financière de la convention n°
entre l'Insee et la Cub

Objet de la convention : le tertiaire supérieur au sein de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

Version définitive

Tableau 1 - Détail des coûts engagés

Nature des dépenses	Insee		CUB		Valorisation en €
	Nombre de jours*		Nombre de jours*		
	Cadre A	Cadre B	Cadre A	Cadre B	
1 - Pilotage du partenariat	5,0		5,0		3 560,50
2 - Phase exploratoire (expression des besoins, définition du projet d'étude, recherches bibliographiques...)	2,0		2,0		1 424,20
3 - Réalisation et rédaction de l'étude (3a+3b+3c)	48,0	0,0	12,0	0,0	34 180,80
3a - Investissement méthodologique	10,0		4,0		7 121,00
3b - Traitement des données	18,0				12 817,80
3c - Analyse et rédaction (y compris rédaction en chef)	20,0		8,0		14 242,00
4 - Réalisation de la publication (PAO en interne, mise en forme électronique...)		4,0			1 876,80
5 - Promotion - Communication (conférence publique, conférence de presse...)	1,0	1,0	4,0		1 181,30
Coûts internes (total phases 1 à 5)	56,0	5,0	23,0	0,0	42 223,60
Coûts externes (PAO externalisée, imprimeur, location de salles...)					
COÛT TOTAL	56,0	5,0	23,0	0,0	42 223,60

* valorisés aux tarifs applicables au 1er janvier 2013 (arrêté du 17 décembre 2012, JO du 21 décembre 2012)

Jour de cadre A : 712,10 €

Jour de cadre B : 469,20 €

Tableau 2 - Récapitulatif des coûts et contributions

Partenaires de la convention	Nombre de jours A + B	Coûts totaux avant flux financier en €	Flux financier entre l'Insee et les partenaires (*) en €	Coûts totaux après flux financier en €	Contribution au total de l'opération %
Insee	61,0	42 223,60	-12 900,00	29 323,60	50%
Cub	23,0	16 378,30	12 900,00	29 278,30	50%
Ensemble	84,0	58 601,90	0,0	58 601,90	100%

(*) Montant négatif pour l'Insee (compensation financière)

Insee	CUB
Paraphes	